



PROJET PEDAGOGIQUE

L'INTENTION DE CE PROJET CONSISTE A DECRIRE LA
MANIERE DONT L'EQUIPE ACCUEILLE LES ENFANTS
AU SEIN DE L'ESCALE

VERSION 2 : mise à jour oct. 24



L'ESCALE
2024-2026

Service enfance -
jeunesse municipal

Impasse des petits
matelots

44160 CROSSAC

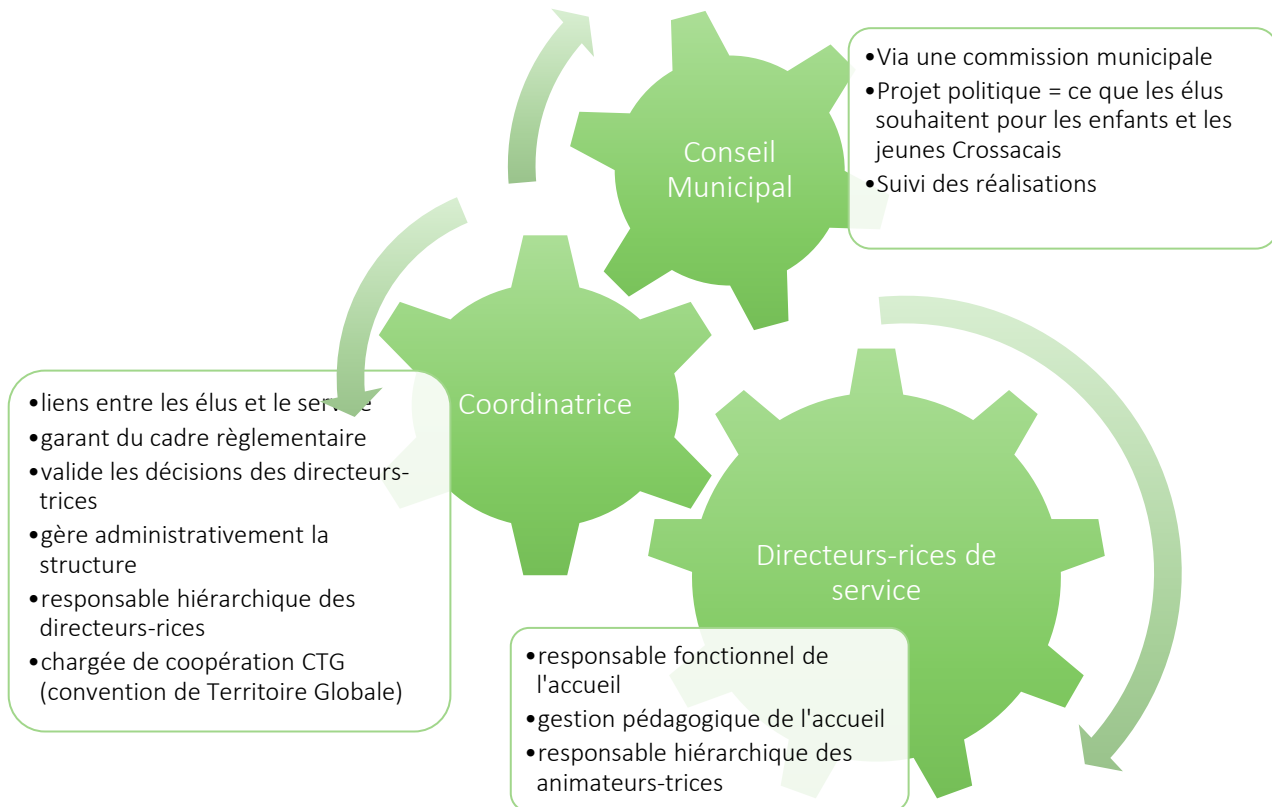
TABLE DES MATIERES

1	L'EQUIPE D'ANIMATION.....	3
1.1	Rôle et posture	3
1.1.1	Être animateur-riche c'est	3
1.1.2	Un relationnel de qualité avec	4
1.1.3	Autorité et sanction	4
1.2	Hors temps d'accueil des enfants.....	5
1.3	Le cadre de l'Equipe	6
2	LE PUBLIC ACCUEILLI	7
2.1	les besoins des enfants	7
2.2	L'enfant en situation de handicap.....	7
2.3	Les émotions	8
2.4	La sanction	8
3	LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS	10
3.1	Les lieux de vie	10
3.2	Les tranches d'âges	10
3.3	Une journée-type	11
3.3.1	Les mercredis et vacances	11
3.3.2	L'accueil périscolaire du matin	11
3.3.3	L'accueil périscolaire du soir	12
3.4	Les activités proposées	12
3.5	La particularité des activités physiques et sportives	13
3.6	Les temps de repos	13
3.6.1	La sieste	13
3.6.2	Le temps calme	13
3.7	Les repas	14
3.7.1	Le petit déjeuner et le goûter.....	14
3.7.2	Le déjeuner.....	14
4	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	15
4.1	Favoriser l'intégration de l'enfant et de sa famille	15
4.2	Favoriser l'épanouissement de l'enfant.....	16
4.3	Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité	17
4.4	Sensibiliser les enfants au développement durable	18
5	COMMUNICATION ET EVALUATION.....	19
5.1	Communication.....	19
5.2	Evaluation	19

PREAMBULE

« L'Escale » est le lieu d'implantation du service enfance jeunesse municipal de la Commune de Crossac.

Il regroupe au sein d'un même site un accueil périscolaire, un accueil de loisirs mercredis et vacances (ALSH) et un service de restauration scolaire pour les enfants des deux écoles de la Commune.



Version 2 octobre 2024 : Modifications apportées :

- 3.3 Journée type (*inversion temps défouloir et temps calme / sieste*)
- 3.7.1 Goûter (*proposition fruit ou compote si l'enfant n'aime rien*)

1 L'ÉQUIPE D'ANIMATION

1.1 ROLE ET POSTURE

1.1.1 ÊTRE ANIMATEUR-RICE C'EST ...

Métier

- travailler en accord avec le projet pédagogique
- être dynamique et faire preuve d'initiative
- faire preuve d'adaptabilité et accepter l'imprévu
- mettre en place des activités centrées sur les besoins de l'enfant
- assurer la sécurité de l'enfant
- créer un relationnel courtois et professionnel avec les familles
- faire preuve de discrétion professionnelle

Attitude

- être ponctuel et assidu
- être spontané
- adopter un langage correct et approprié à l'âge de enfants
- avoir une tenue vestimentaire adaptée et correcte
- avoir l'esprit d'équipe
- être dynamique et avoir l'esprit d'initiative

Sécurité

- une connaissance de la réglementation des ACM
- observer, anticiper et prévenir les risques au maximum
- être vigilant et assurer une surveillance active au quotidien
- se tenir informé des enfants présentant un PAI ou un besoin spécifique
- compter encore et encore les enfants, connaître au quotidien l'effectif des enfants présents

1.1.2 UN RELATIONNEL DE QUALITE AVEC ...

Les enfants

- faire preuve d'écoute et de bienveillance
- être juste
- poser un cadre et des limites
- se comporter en adulte responsable avec la distance et le recul nécessaire
- respecter l'individualité de chaque enfant au sein de la collectivité

Ses collègues

- favoriser l'écoute, le dialogue et la concertation
- adopter une attitude bienveillante
- accepter les remarques constructives
- analyser, former et être formé

Les familles

- créer un relationnel courtois et professionnel avec les familles (et les enseignants)
- savoir être accueillant et à l'écoute
- tenir les familles informées du déroulement de la journée
- avoir une attitude adéquate à la situation

1.1.3 AUTORITE ET SANCTION

L'animateur cherchera toujours à exercer une autorité bienveillante.

L'enfant se confrontera forcément aux limites et au cadre. Il testera l'autorité et les limites en entraînant des confrontations parfois difficiles à vivre mais indispensables à son développement.

L'attitude de l'animateur se présente comme ceci : ce qui est à favoriser (les +) contre ce qui est à proscrire

(les -) :

Négocier, proposer, suggérer	Abus de pouvoir
Respecter l'enfant	Chantage
Faire confiance à l'enfant	Laxisme (refus de responsabilité, ne jamais se positionner, etc.)
Savoir prendre position	Crier tout le temps
Expliquer ses décisions	Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte
Ne pas toujours se référer au directeur*	Manipulation
Savoir s'adapter	Punition humiliante
Savoir maîtriser ses émotions	Séduction (vouloir être le gentil animateur)
Être juste	Privations (nourriture, sommeil, etc.)
Définir un cadre, des règles de vie	Corvées
Cohérence générale de l'équipe	
Faire preuve d'humilité	

** lorsque le recours au directeur sera utilisé, ce sera ponctuel et justifié par une situation bloquée ou un acte commis très violent ou irrespectueux. Dans ce cas, pour ne pas décrédibiliser l'animateur, un retour collectif (animateur et directeur) sera fait à l'enfant.*

Sortir un enfant du groupe, en amont ou pendant une situation de crise, permet à l'animateur et/ou au groupe d'enfants de souffler. L'enfant peut aussi être confié à un autre animateur.

1.2 HORS TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS

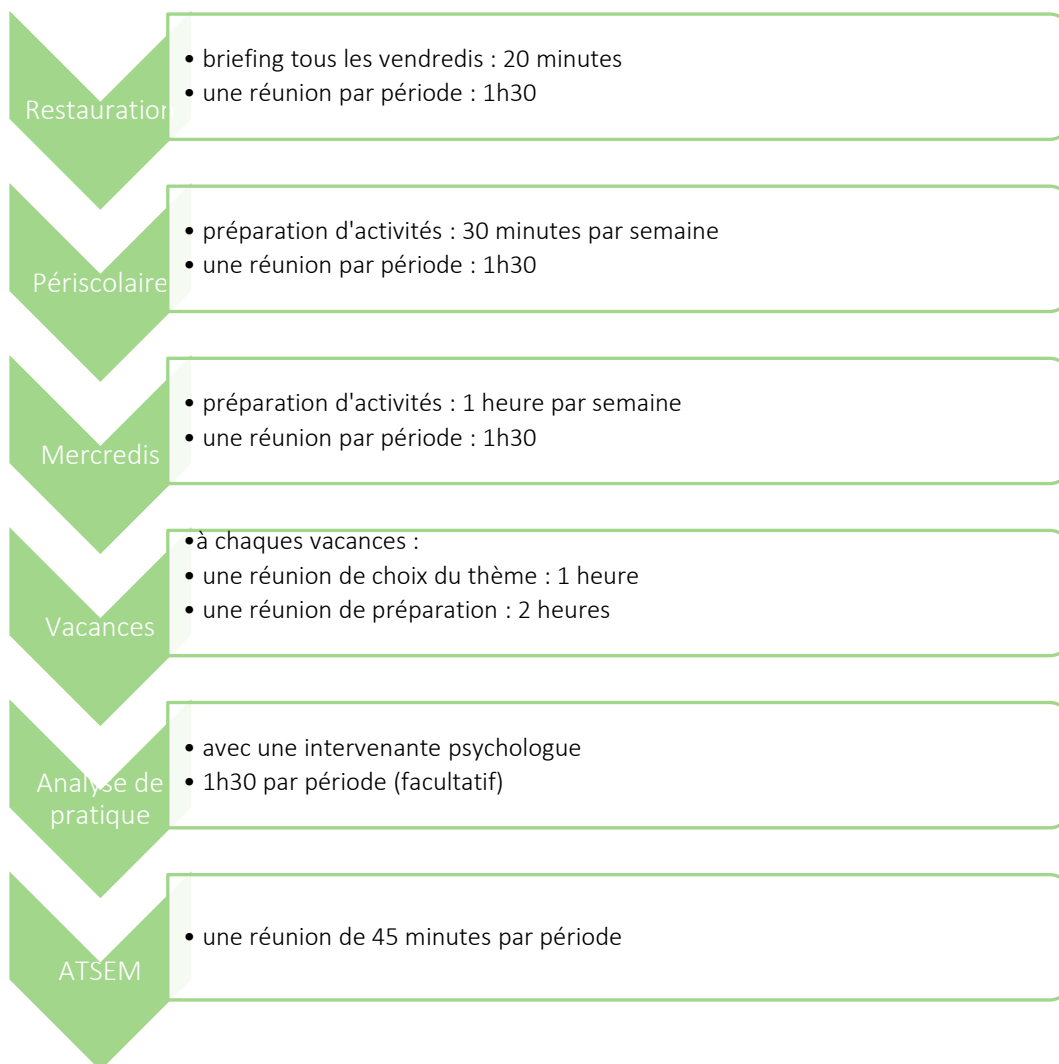
Les animateurs se regroupent régulièrement pour des temps de travail collectifs en dehors de la présence des enfants. Un planning des réunions est établi pour l'année scolaire.

Les réunions ont de multiples intérêts :

- Préparer le programme d'activité
- Echanger des informations, se concerter
- Travailler sur le projet pédagogique
- Faire le bilan d'une période ou d'une action passée
- Organiser un événement
- Mettre en place des situations de débats ou de réflexion pédagogique
- Se former collectivement

Ces différents temps permettent aux animateurs de travailler en dehors de la présence des enfants. Les comptes rendus de réunion sont disponibles dans un classeur au bureau d'accueil.

Une réunion de rentrée a lieu la veille de la rentrée scolaire. Elle se déroule comme suit : d'abord la matinée commune à tous les agents, un temps de repas collectif (avec les équipes scolaires, élu(e)s, bibliothécaire, animateur multisport, personnel administratif de la Mairie) et l'après-midi pour les animateurs périscolaires et mercredis.



1.3 LE CADRE DE L'ÉQUIPE

Un travail sera réalisé sur ce point à la rentrée 2024

2 LE PUBLIC ACCUEILLI

2.1 LES BESOINS DES ENFANTS

Voici quelques éléments marquants par tranche d'âge :

	Physique	Affectif	Psychologique	Durée d'activité
3-5 ans	Bien se reposer (après-midi et nuit) Bien se nourrir (4 repas) Bonne hygiène (être propre et au chaud)	Câlin Sécurité Maman Amour	Age du « non » et du « je » Observateur, curieux et inconscient du danger Besoin d'être écouté	Activité courte : 30 minutes maxi
6-8 ans	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et au chaud)	Affection Sécurité Être consolé Confiance Amour	Curieux et naïf Besoin d'explication Besoin de responsabilité	Activité de 45 minutes
9-11 ans	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et au chaud)	Attention Autonomie Pudeur Amour	Veut être grand Autonomie et responsabilité Conflit et rébellion Besoin de dialogue	Activité d'1 heure à 1 heure 30

Et les enfants en couche ?

Depuis 2019, la scolarisation est devenue obligatoire pour les enfants de 3 ans. C'est pour cela qu'à 3 ans, parfois certains enfants viennent sans avoir acquis la continence (« être propre »).

Les animateurs doivent les accueillir et s'il le faut cela veut dire changer une couche, changer un enfant qui a fait ses besoins sur lui. Cela fait partie de la mission d'assurer le bien-être de l'enfant et de lui permettre d'être en sécurité.

Pour les enfants de moins de 3 ans, l'accueil est vu au cas par cas, en cohérence avec l'école.

2.2 L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil est en mesure d'accueillir un enfant en situation de handicap.

Un entretien préalable doit avoir lieu avec le-la directeur-riche et la coordinatrice enfance jeunesse. L'objectif de cet entretien est de faire connaissance avec l'enfant et ses besoins. Il est important de comprendre le handicap de l'enfant et d'en avoir les caractéristiques par ses parents.

Il convient de projeter l'inclusion de l'enfant dans l'accueil de loisirs par un tour d'horizon de ses besoins et de ses capacités (continence, déplacement, repas, soins, sommeil, réaction au bruit, etc.). Les points abordés lors de l'échange centraliseront également les goûts et souhaits de l'enfant : qu'aime-t-il faire, à quoi joue-t-il à la maison ? etc.

Également l'échange portera sur la relation aux autres enfants. A-t-il déjà été dans un accueil collectif ? Est-il à l'aise avec un grand groupe ? etc.

Dans la mesure du possible une fiche sera établie permettant une connaissance de l'enfant et une possibilité de transmission des informations utiles à l'équipe d'animation.

2.3 LES EMOTIONS

La compréhension et la gestion des émotions est un élément clé de la gestion des enfants et groupes d'enfants.

Un besoin insatisfait créera souvent une réponse émotionnelle difficile à gérer pour l'enfant. Une « crise » survenant à un moment peut trouver son origine dans l'état émotionnel de l'enfant bien en amont de ce qui se passe, à l'instant présent sous les yeux de l'animateur.

Les enfants avant 6-7 ans n'ont pas encore toujours la capacité de les reconnaître et de les nommer. Il faut apprendre dès le plus jeune âge à comprendre et identifier les sensations corporelles associées, et à contrôler cette émotion.

Les 6 émotions primaires sont :



Les animateurs peuvent utiliser des outils de régulation des émotions : baromètre des humeurs, outils de retour au calme, coin de la colère, etc.

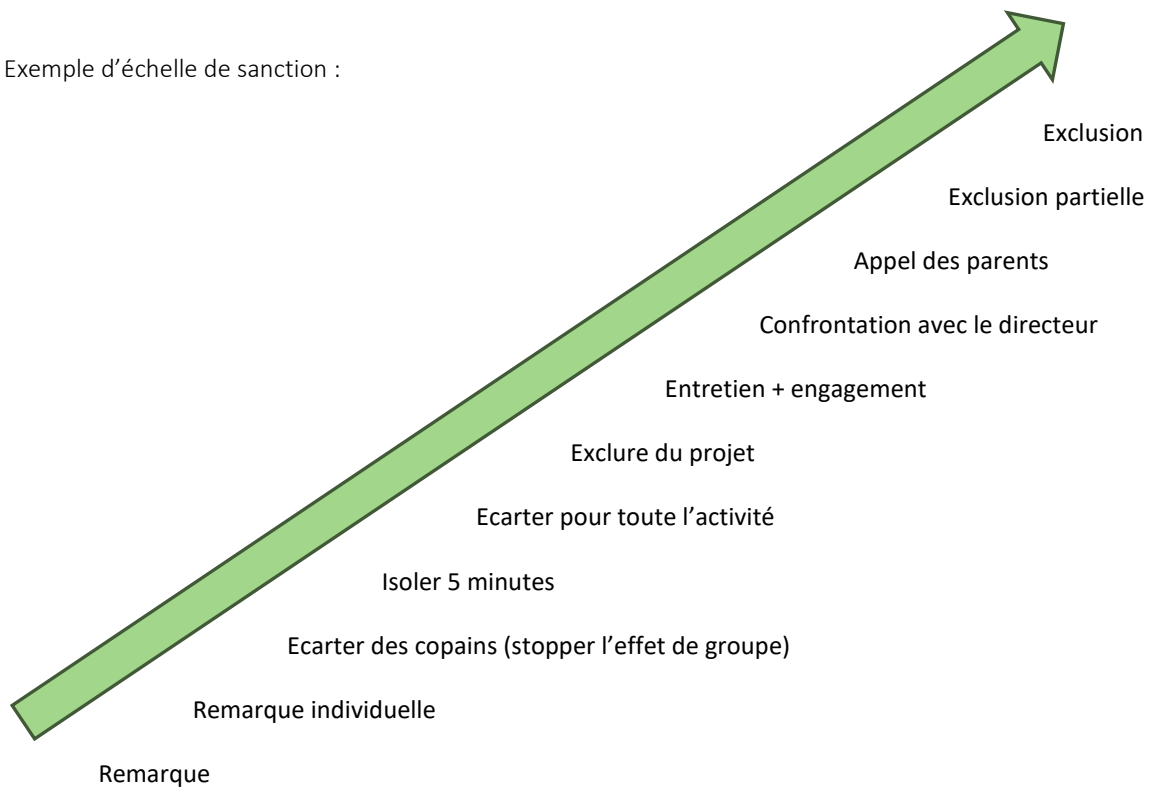
2.4 LA SANCTION

La sanction vient prendre appui sur les règles de vie.

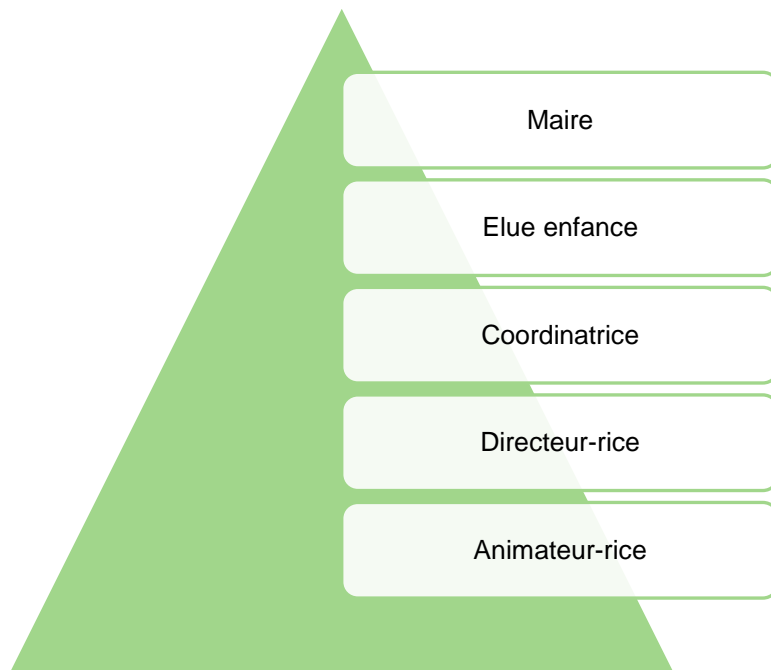
La sanction revêt avant tout un rôle éducatif, elle s'adresse à un seul individu, à un instant T, en fonction de son âge et du degré de gravité de ses actes. Elle porte sur des actes précis (et non pas sur des faits subjectifs).

La sanction entraîne la privation de l'exercice d'un droit et est subie par le fautif. Elle peut être accompagnée de réparations. Elle est graduelle et est en référence à la loi, au règlement et aux règles de vie.

Exemple d'échelle de sanction :



L'échelle est croissante, les acteurs impliqués sont progressifs en fonction de la situation :



3 LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

3.1 LES LIEUX DE VIE

L'Escale : le lieu principal

- salle à manger maternelles (service à table)
- salle à manger primaires (self les jours d'écoles et service à tables les mercredis et vacances scolaires)
- 1 salle de jeu 3-5 ans
- 2 salles de jeu 6-12 ans
- 1 salle multiactivité 3-5 ans (transformable en dortoir 12 places)
- 1 salle pour le service du petit déjeuner et du goûter
- bureaux des directeur-riche et coordinatrice
- 1 cour goudronnée avec préau
- 1 cour en herbe (inutilisable d'octobre à mars)

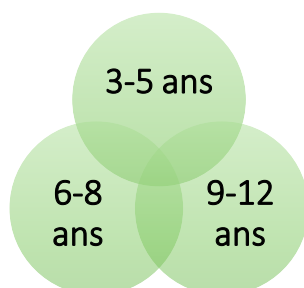
Les lieux annexes régulièrement utilisés

- cour de l'école Condorcet (en accès direct par la cour de l'Escale)
- salle de sport
- halle sportive (mercredis et vacances)
- parc de la Gagnerie

Autres lieux utilisables ponctuellement

- city stade
- salle des loisirs
- bibliothèque
- salle St Jean-Baptiste (salle de spectacle)
- autres salles municipales
- Bois Hoël et bois de la Fontaine Saint-Jean

3.2 LES TRANCHES D'AGES



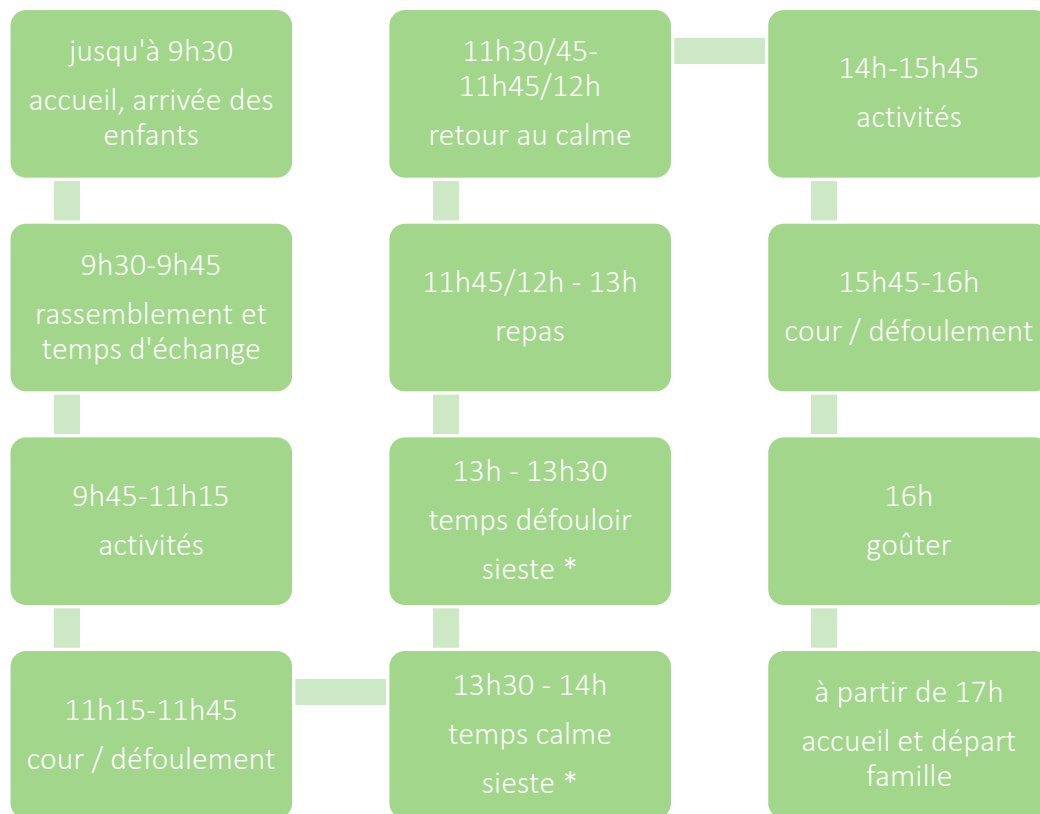
3 groupes sont définis pour permettre un accueil et une posture en fonction des besoins liés à l'âge.

Parfois les 6-8 ans et les 9-12 ans sont regroupés en activités. Tout comme les tranches d'âges peuvent être mélangées à un moment précis ou pour une activité donnée.

Au quotidien, les temps d'accueils sont souvent propices au mélange des groupes lorsqu'il reste peu d'enfants et qu'une seule salle est ouverte.

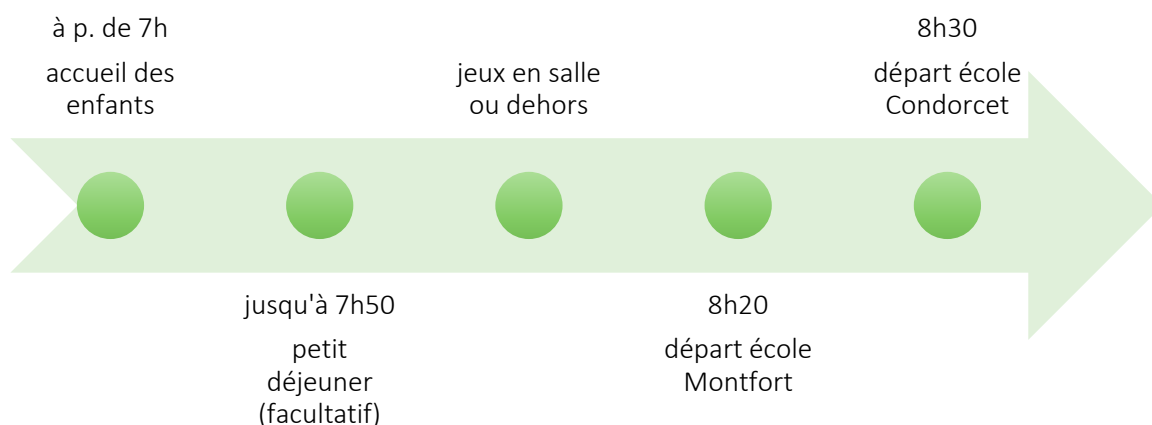
3.3 UNE JOURNEE-TYPE

3.3.1 LES MERCREDIS ET VACANCES

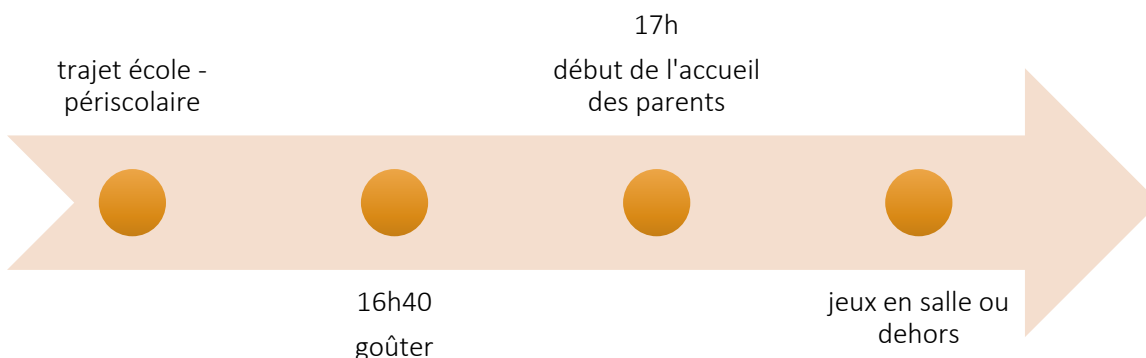


*la sieste se poursuit jusqu'au réveil de l'enfant (cf 3.6.1 La sieste)

3.3.2 L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN



3.3.3 L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR



3.4 LES ACTIVITES PROPOSEES

Par l'activité proposée l'animateur cherchera l'intérêt pour l'enfant en premier lieu.

Les activités utilisant les écrans sont à restreindre au minimum. L'écran peut être un outil pour une activité spécifique mais ne doit pas être une finalité.

Chaque animateur propose une activité menée le matin et une autre l'après-midi. Lorsque plusieurs animateurs encadrent une tranche d'âge, chacun fait une proposition différente ou complémentaire ou une variante. Par exemple, si les jeux extérieurs sont retenus pour une matinée, chaque animateur proposera un jeu.

L'animateur est capable de réorganiser ce qu'il avait prévu en fonction du comportement du groupe. Il faut savoir rebondir sur des propositions d'enfants lorsque c'est nécessaire.

Les programmes d'animations proposés sont variés et innovants.

Les animateurs proposent régulièrement des projets d'animations : des activités regroupées au sein d'un même projet. Le projet a une durée plus longue puisqu'il comporte plusieurs séances d'activités.

Par exemple : faire un herbier est une activité. Elle peut faire partie d'un projet de découverte de la nature si elle est associée à d'autres activités.

Des sorties peuvent être organisées. Elles peuvent avoir lieu dans la commune ou à l'extérieur. Un protocole de sortie existe.

Des mini-camps et des nuitées peuvent être proposés, ils font l'objet d'un projet pédagogique spécifique.

3.5 LA PARTICULARITE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Des activités physiques et sportives sont proposées aux enfants. Elles ont un objectif ludique ou de découverte. Tous les enfants du groupe peuvent y participer et elles ne requièrent pas une technicité ni un apprentissage particulier.

Lorsqu'une activité physique doit être proposée dans un autre cadre, le directeur s'assure de la qualification de l'animateur ou de l'intervenant extérieur au regard de la réglementation.

3.6 LES TEMPS DE REPOS

3.6.1 LA SIESTE

Les enfants de PS-MS sont tous couchés pour le temps de sieste directement après le repas. Un animateur gère l'endormissement au moyen d'histoire ou de musique douce.

L'Escale fournit la couchette et une alèse. La famille fournit la couverture et l'oreiller.

Après 45 minutes / 1 heure de repos, les enfants qui ne dorment pas sont levés.

Si les enfants sont moins de 12, la sieste se passe dans le dortoir de l'Escale, en proximité directe de la salle d'activités des maternelles. Un enfant peut sortir seul de la salle pour arriver directement en salle d'activité.

Si les enfants sont plus de 12, la sieste se déroule dans le dortoir de l'école maternelle : il faut alors effectuer un court trajet en passant par l'extérieur. Dans ce cas, l'animateur qui surveille la sieste communique par sms les indications de réveils des enfants pour qu'un autre animateur vienne chercher les enfants réveillés.

Les enfants ne sont pas réveillés lorsqu'ils dorment. Une demande de parent concernant une durée de sommeil maximum ne sera pas appliquée. Toutefois, vers 15h45, pour favoriser un réveil naturel progressif, les volets et portes sont ouverts pour faire entrer la lumière et le bruit ambiant.

La salle de sieste est installée avant le repas pour permettre une arrivée en sieste plus rapide et plus calme.

Un tableau de durée de sieste est mis en place pour que les familles sachent si leur enfant s'est reposé ou a dormi.

3.6.2 LE TEMPS CALME

Directement après le repas, un temps calme est imposé aux enfants, pour permettre le repos de chacun.

Les enfants sont répartis par salle, parfois ils peuvent être regroupés. C'est également pendant ce temps que les animateurs prennent leur pause à tour de rôle. Le regroupement peut être fait par groupe d'âge ou par activité proposée. L'extérieur est également utilisé. Les jeux bruyants ou qui peuvent susciter de l'énerverment sont interdits pendant ce temps (dinette, baby-foot, etc.).

Un minimum de jeux est à disposition des enfants pour maintenir une ambiance calme et ressourçante. Le chuchotement dans la salle est privilégié.

L'animateur est garant de ce temps et propose lui-même des activités permettant le calme.

3.7 LES REPAS

Les adultes ne forcent pas les enfants à manger.

Les animateurs ont la mission d'accompagner le temps de repas et d'inciter à goûter mais ils ne sont pas responsables de la quantité mangée par les enfants.

3.7.1 LE PETIT DEJEUNER ET LE GOUTER

Le petit déjeuner est proposé, sur réservation, aux enfants arrivant tôt à l'Escale.

Le goûter est servi à tous les enfants. Il est constitué de 2 composantes parmi les trois suivantes : fruit, produit céréalier et produit laitier. C'est une collation permettant un apport énergétique entre le déjeuner et le dîner : cela ne remplace pas le repas de midi qui n'aurait pas été totalement mangé).

L'équilibre alimentaire et les proportions suivent les recommandations nutritionnelles.

Si un enfant n'aime rien parmi les aliments proposés : un fruit ou une compote pourra être donné, dans la mesure du possible (s'il en reste des goûters précédents)

3.7.2 LE DEJEUNER

Les jours d'école :

Les enfants sont servis à table en maternelles. Ils arrivent et repartent de manière échelonnée. Des petites quantités de chaque plat sont servies pour qu'ils puissent goûter.

Les élémentaires se servent au self : c'est un menu unique, il n'y a pas de choix. L'entrée et le dessert sont facultatifs, le plat est obligatoire. Les plats sont proposés en deux portions : « petite faim » ou « grande faim ».

Ils viennent manger lorsqu'ils en ont besoin, il n'y a pas d'ordre de passage. Lorsqu'ils ont terminé leur repas ils débarrassent leur plateau et peuvent repartir jouer.

Les mercredis et les vacances :

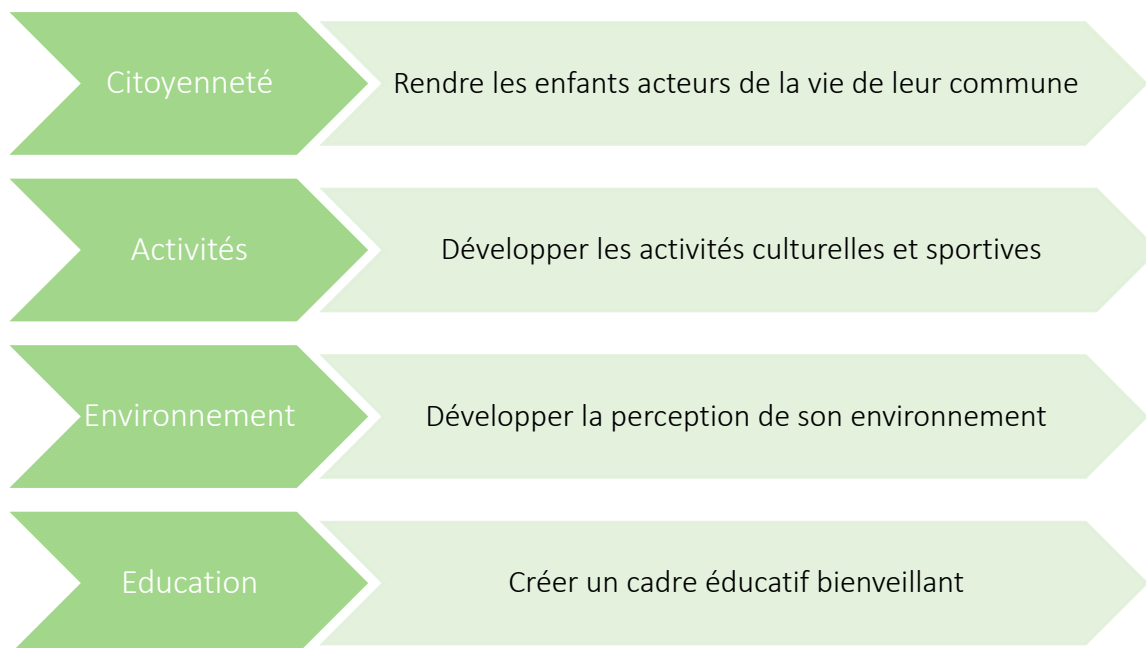
En fonction des effectifs le repas est organisé en deux groupes ou en un seul.

Les animateurs mangent avec les enfants. Il y a un plat par table et les enfants se servent seul (pour les maternelles ce sont parfois les adultes qui servent). Parfois, lorsque le nombre d'enfant est inférieur à 15, ils mangent entre eux à côté des enfants.

Les enfants sont incités à goûter à tout.

4 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Ces objectifs sont déclinés à partir des 4 objectifs du Projet Educatif De Territoire (PEDT) :



4.1 FAVORISER L'INTEGRATION DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Permettre un accueil personnalisé pour tous	Faciliter la communication avec les familles	Transmettre les informations
<ul style="list-style-type: none">• recevoir et écouter les familles• tenir compte des spécificités de l'enfant• valoriser les compétences de l'enfant• accueillir les enfants porteurs de handicap avec un projet d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• être disponible et à l'écoute• avoir un rôle de médiateur avec les familles• organiser des événements conviviaux (portes ouvertes, soirée de fin d'été, etc.)• afficher à l'Escalier des photos des activités• réunion d'information des mini-camps	<ul style="list-style-type: none">• privilégier l'échange direct ou téléphonique• être prudent dans ses interprétations• communiquer ce qui est utile à l'enfant• transmettre le négatif comme le positif

4.2 FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Prendre en compte les rythmes des enfants	Proposer des activités adaptées	Permettre l'ouverture à la culture	Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant
<ul style="list-style-type: none">• répartir les enfants en tranches d'âge• aménager des lieux selon les différentes tranches d'âges• adapter le déroulement de la journée aux besoins des enfants (cf. journée type)	<ul style="list-style-type: none">• choisir des thématiques par période ou par vacances• diversifier les animations• organiser des spectacles, des grands jeux, etc.	<ul style="list-style-type: none">• proposer dans chaque planning une activité culturelle (patrimoine, livre, cinéma, spectacle, musée, théâtre)• lier culture et divertissement	<ul style="list-style-type: none">• laisser faire en accompagnant• mettre à disposition du matériel et des espaces d'activités• donner la possibilité de se servir pendant les repas• inviter à faire des choix



L'**autonomie** ce n'est pas seulement le fait de savoir « faire tout seul »

L'autonomie permet à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance et l'adolescence.

Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie.

La **culture** est l'ensemble des caractéristiques d'une société donnée : langue, fêtes, traditions, mode de vie, gastronomie, lecture, mais aussi les arts, les habitudes de pensée, les valeurs et les croyances, de cette société et même les droits des personnes.

Dans certains cas, la culture désigne spécialement les arts : peinture, sculpture, architecture, musique, danse, cinéma, théâtre, opéra et littérature, et les institutions qui s'y consacrent (écoles, musées, éditeurs...).

4.3 ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE

Participer à la vie de la structure

- faire participer les enfants à la préparation du goûter (merc. et vac.)
- Prendre en compte les propositions des enfants
- Mettre en place une fois par période la "journée des enfants"

Encourager les échanges entre les enfants

- mettre en place de temps de discussions entre enfants ("quoi de neuf")
- créer des réunions d'enfants sur des sujets précis (actualité, projet du moment, avis sur les repas)
- inciter à faire des choix collectifs
- initier des jeux de connaissance et de coopération
- inciter les enfants à s'entraider

Apprendre à respecter un cadre collectif

- apprendre à vivre en groupe
- créer les règles de vie avec les enfants (en début de période et en début de vacances)
- faire connaître et faire vivre les règles de vie

4.4 SENSIBILISER LES ENFANTS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Créer un lien intergénérationnel	Découvrir sa commune	Connaitre la nature	Utiliser raisonnablement les ressources
<ul style="list-style-type: none">• inviter les membres de l'association des retraités• partager les passions d'animateur ou autre adulte• mettre en place des lectures de contes par les bénévoles de la bibliothèque• participer aux activités de la Semaine Bleue	<ul style="list-style-type: none">• relations avec les commerçants (en particulier le boulanger)• utiliser les sentiers de la commune pour des balades à pied ou à vélo• créer un rallye photo ou jeu de piste dans le bourg	<ul style="list-style-type: none">• observer la nature qui entoure l'Escale• planter des fleurs dans la cour de l'Escale• utiliser les bacs potagers• organiser des jeux de découverte de la nature• animer des activités land art	<ul style="list-style-type: none">• privilégier le matériel de récupération• limiter les achats de matériel neuf ou "tout prêt"• composter les restes alimentaires• trier les déchets dans les salles• limiter les coloriages et feuilles de dessin



Le développement durable est :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Et une définition adaptée aux enfants :

« Le développement durable est un ensemble d'idées, de moyens et de pratiques pour que la Terre et ses habitants ne souffrent pas trop de l'activité humaine dans le présent mais également dans le futur. Il vise à améliorer la qualité de vie. »

5 COMMUNICATION ET EVALUATION

5.1 COMMUNICATION

Equipe	Famille	Partenaires
<ul style="list-style-type: none">• actualisation et partage à la réunion de rentrée annuelle• explication aux nouveaux animateurs tout au long de l'année• consultable dans le classeur d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• explication de l'existence de ce projet lors des rendez-vous d'inscription• consultation en ligne sur le portail familles et le site de la commune	<ul style="list-style-type: none">• diffusion aux partenaires institutionnels : CAF, MSA et SDJES• explication et diffusion aux partenaires de projets

5.2 EVALUATION

Ce projet sera évalué quantitativement lorsque les objectifs le permettent.

L'évaluation qualitative sera effectuée lors des bilans de périodes, en y associant l'équipe d'animation (outil d'évaluation à la fin de chaque semaine de vacances et réunion).

Au quotidien chaque animateur adaptera sa posture, ses propositions d'animation au regard de ce projet. Les directeur-rices en sont aussi garant.

Un bilan annuel reprendra l'évaluation de l'ensemble de l'année.

Ce projet s'étend pendant la durée du PEDT, soit jusqu'en 2026. Au besoin il sera orienté, adapté, abondé.

La lecture de ce projet débutait par une citation, une seconde est proposée ici, en guise de conclusion.

